

Quels sont les objectifs du service?

- Secourir les personnes qui éprouvent des difficultés à accomplir leurs tâches familiales et ménagères, en raison d'une maladie, d'un handicap ou de circonstances sociales.
- Permettre à tous d'avoir de l'aide lors de la préparation et/ou de la prise de repas.
- Briser l'isolement.
- Aider les parents qui ont des soucis d'organisation ou d'éducation avec leurs enfants (conduire à l'école, donner le bain, faire les devoirs, conseils d'éducation,...)
- Aider lors de déplacements, aller faire les courses,...
- Permettre aux personnes âgées de rester à domicile, (et de retarder l'entrée en maison de repos...)



Qu'est ce qu'une aide familiale ?,

Une personne motivée, ayant suivi une formation spécifique, qui est donc à même de vous épauler. Afin de ne pas la confondre avec une aide ménagère, elle ne peut consacrer que **50%** de son temps à des tâches purement ménagères.

Vous souhaitez faire appel à notre service ? C'est très simple !!!



1. PREALABLEMENT

Contactez l'assistant social qui gère le service. Il vous rencontrera à domicile pour envisager l'aide la plus appropriée dans votre situation. Cette entrevue ne vous engage à rien...

2. VOUS ETES DECIDE(E)

Les modalités de l'aide seront définies avec vous et à un tarif déterminé. La proposition d'aide peut être revue à tout moment, afin de répondre au mieux à vos besoins (vous êtes malade, suspendez l'aide...)

3. PRIX

La participation financière est calculée en fonction de vos revenus, afin de permettre à tous de bénéficier de ces services quel que soit le SAF qui vous aide. Ces prix sont déterminés conformément aux barèmes de la Région wallonne. Chaque prestation facturée comprend 15 minutes nécessaires à l'aide familiale pour se rendre à votre domicile. Une facture est envoyée tous les mois.

4. REVISION ANNUELLE

Une fois par an, l'assistant social vous rencontre pour ré-évaluer la pertinence de votre dossier. Il doit être en possession, comme lors de la rencontre initiale, de la preuve de vos revenus et d'une vignette de mutuelle.

MISSIONS DE L'AIDE FAMILIALE :

1. Aide à la vie quotidienne :

-déplacements extérieurs, faire les courses (0.3359€/km, second. trim 2011)

-aide aux repas (préparation, administration, présence, vaisselle,...).

- tâches ménagères dans les pièces d'habitation : LIMITEES A 50% du temps : torchon, aspirateur, poussières, vitres accessibles, (pas l'intérieur des wc),

-linge : lessive, séchage du linge,, repassage, raccommodage, couture,...

- réaménagement du lieu de vie (chambre au rez, éviter les chutes,...)

2. Rôle sanitaire :

Toilettes, ongles (sauf diabétiques), cheveux, préparation de médicaments, mais pas leur administration,...

3. Rôle éducatif :

Soutien aux familles avec enfants en bas âge.

4. Aide sociale :

Accompagnement lors de démarches administratives, création d'un budget, info et démarches télé alarme,...

5. Aide relationnelle :

Ecoute, présence, dialogue, briser l'isolement, stimulation (faire avec et non pour la personne)

Dernières généralités :

Les aides familiales, tout comme les bénéficiaires, ont des droits et des devoirs. Cela passe par le respect des convictions religieuses et politiques, la politesse, la mise à disposition de toilettes en bon état de fonctionnement et de propreté,...

Vous venir en aide est un métier. Aussi, il y a des limites à ne pas franchir : l'aide familiale n'est pas une amie, mais une professionnelle. Il ne peut y avoir échange de cadeaux, de dons,...

Les aides familiales ne peuvent accepter un héritage !!!

Les bénéficiaires signeront les feuilles de service de l'aide familiale (« F54 ») à la fin de chaque prestation. Ils veilleront à éloigner les animaux de compagnie (chiens,...) durant la présence de l'aide familiale (pour éviter les accidents...). L'air ambiant sera exempt de fumée de tabac. Le matériel de nettoyage mis à disposition sera en bon état (pour éviter les risques d'électrocutions,...). Enfin, veuillez nous avvertir des maladies contagieuses que vous auriez.

LE SERVICE REPAS A DOMICILE :

Que vous viviez une situation sociale nécessitant de vous faire livrer des repas à domicile, **OU**

Que vous souhaitiez vous faire livrer des repas par convenance personnelle, le service est accessible à tous. Seul le prix peut varier : il dépend de vos revenus.

« repas » = entrée + plat + dessert.

Des repas adaptés pour diabétique sont possibles (avec attest. médicale).

HORAIRE DU SERVICE D'AIDES FAMILIALES :

C'est l'assistant social qui est seul responsable des plannings. Les prestations ont lieu du lundi au vendredi, de 08h00 à 16h00. Exceptionnellement, en cas de besoin ponctuel, l'horaire peut être élargi de 07h00 à 18h00. Le service n'assure pas de prestations durant les formations continues des aides familiales, ni pendant les réunions d'équipe (les 1^{er} mercredis du mois, le service commence à 10h45). Les aides familiales ne peuvent faire des travaux dangereux, monter sur un tabouret, déménager des meubles, entretenir les pièces non habitées, nettoyer les lustres,...

**VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFOS ?
VOUS VOULEZ RENCONTRER L'ASSISTANT
SOCIAL RESPONSABLE DU SERVICE ?
QUE CE SOIT POUR VOUS OU POUR UN
PROCHE...**

N'HESITEZ PAS !!! Contactez-nous :

Par téléphone : 067/64.71.67.

Par courrier : Au CPAS de 1460 Ittre, Rue
planchette, 6.

Par mail : olivier.colot@publink.be

Par fax : 067/64.88.62.



Cette fiche présente longuement les aides familiales à domicile. Sachez qu'un autre triptyque présente plus en détail les repas à domicile.

Le Service est reconnu et agréé par la région Wallonne, sous le N° 27.200

Editeur Responsable : CPAS de et à 1460 Ittre, 6 Rue Planchette. (édition juin 2012).

**BESOIN D'UNE AIDE A
DOMICILE ? (linge, ménage, ...)**

**BESOIN D'ETRE
VEHICULÉ(E) (courses,
médecin,...)?**

**BESOIN D'AIDE POUR VOUS
PREPARER VOS REPAS ?**

UN SOUCI AVEC LES ENFANTS ?

**BESOIN D'UNE ASSISTANCE
SANITAIRE ?**

VOUS VOUS SENTEZ SEUL(E) ?

**QUE CE SOIT UNE AIDE
PROVISOIRE (CONVALESCENCE)
OU A PLUS LONG TERME,**



Service d'aide aux familles
CPAS Ittre

**Le CPAS de ITTRE propose aux
personnes vivant à Ittre, Haut Ittre,
Virginal, de bénéficier d'**

Une Aide Familiale